

DEVENIR DES ÉTUDIANTS NON ADMIS AU CONCOURS DE LA PACES

Chaque année, l'Université de Lorraine accueille plus de 2 000 étudiants en Première Année Commune aux Études de Santé (PACES). Parmi eux, deux tiers sont inscrits pour la première fois dans la formation (primants). La PACES est sanctionnée par un concours régi par un *numerus clausus*. Elle fait partie des filières les plus sélectives de l'Université de Lorraine. Le devenir des étudiants non reçus au concours est une préoccupation majeure de l'établissement.

Cette étude, commanditée par l'équipe politique de l'Université de Lorraine, permet de connaître le devenir des sortants de la PACES, notamment le taux de poursuite d'études, la nature des études poursuivies, le type d'établissement d'accueil, les filières de réorientation et les conditions de réussite des étudiants réorientés.

Les résultats de cette étude sont significatifs. Les étudiants qui renoncent à la PACES poursuivent très majoritairement leurs études l'année suivante (91 %). Ils se réorientent pour un peu plus de la moitié à l'Université de Lorraine (51 %). 85 % d'entre eux réussissent leur année de réorientation et la quasi-totalité poursuit dans la même filière l'année suivante (91 %).

En vigueur depuis la rentrée 2010, la Première Année Commune aux Études de Santé (PACES) est un concours permettant d'accéder aux quatre filières des professions de santé : médecine, odontologie, maïeutique et pharmacie.

*Ce concours, sanctionné par un *numerus clausus* fixé par arrêté ministériel, se déroule en deux séries d'épreuves : une première en décembre, une seconde en mai.*

A l'Université de Lorraine, la PACES permet également d'accéder aux professions de masse-kinésithérapeute, ergothérapeute, manipulateur en électroradiologie médicale et psychomotricien.

La première série d'épreuves est commune aux 8 filières.

La suivante diffère selon les filières choisies. Ainsi, un étudiant décidant de passer plusieurs concours aura davantage d'épreuves à préparer.

A l'issue de l'année, si l'étudiant a réussi le ou les concours qu'il a présentés, il rejoint la filière médicale de son choix. Autrement, il a la possibilité de s'inscrire une seconde fois en PACES. Si un étudiant échoue au concours mais qu'il obtient une moyenne supérieure ou égale à 10, il peut, dans certaines filières, s'inscrire directement en deuxième année.

La Première Année Commune aux Études de Santé de l'Université de Lorraine comptait respectivement 2 113 et 2 320 inscrits en 2011-2012 et 2012-2013. Parmi eux, deux tiers étaient inscrits pour la première fois.

La population primo-entrante est composée de deux tiers de femmes. Elle se caractérise également par une grande majorité de bacheliers généraux issus de la filière scientifique (90 %). Les bacheliers avec mention représentent 57 % de cette population, avec respectivement 30 % de bacheliers titulaires d'une mention assez bien, 18 % de bacheliers titulaires d'une mention bien et 9 % de bacheliers ayant obtenu une mention très bien.

Compte tenu des capacités d'accueil limitées de la PACES et de la réglementation en vigueur, les étudiants de l'académie sont admis à s'inscrire en priorité, ce qui explique que seuls 5 % des primo-entrants ne soient pas originaires du territoire lorrain.

CONTEXTE METHODOLOGIQUE

Chaque année, plus de 2 000 étudiants s'inscrivent en PACES à l'Université de Lorraine. Pour les deux-tiers, il s'agit d'étudiants s'inscrivant pour la première fois en études de santé.

Les *numerus clausus* des différentes filières prévoient l'admission de 700 étudiants chaque année. Les étudiants non admis ont la possibilité de s'inscrire une seconde fois en PACES.

Cette étude a pour objectif d'apprécier le devenir des étudiants non reçus au concours et notamment les filières de réorientation des étudiants poursuivant leurs études. Les questions ont porté sur l'année de la PACES et les deux années suivant son abandon.

L'étude a été réalisée auprès des primo-entrants en PACES en 2011-2012 et 2012-2013 sortants de cette formation après une ou deux inscriptions. Les étudiants concernés par l'étude ont été interrogés par questionnaire. Les données des deux promotions interrogées ont été cumulées.

77 % des personnes interrogées ont répondu à l'enquête. L'échantillon recueilli est représentatif de la population interrogée, permettant la généralisation des résultats à l'ensemble de la population étudiée.

UN ÉTUDIANT SUR DEUX INSCRIT POUR LA PREMIÈRE FOIS EN PACES EN 2011 OU 2012 A ÉTÉ ADMIS AU CONCOURS, APRÈS UNE OU DEUX TENTATIVES

Un étudiant sur deux inscrit pour la première fois en PACES a été admis au concours : 22 % après une première tentative, 27 % après avoir effectué une année de redoublement (tableau 1).

La série et la mention du baccalauréat obtenu par les étudiants influent sur leur réussite au concours : 53 % des bacheliers scientifiques ont en effet été admis au concours de la PACES, après une ou deux tentatives, contre 17 % des bacheliers issus des autres filières. Les différences sont plus marquées encore lorsque l'on s'intéresse à la mention au baccalauréat : 92 % des étudiants ayant obtenu une mention très bien ont été admis au concours contre 23 % des bacheliers sans mention.

L'année de redoublement apparaît comme une réelle seconde chance pour les étudiants n'ayant pas obtenu de mention ou une mention assez bien au baccalauréat : sur l'ensemble des lauréats d'un baccalauréat mention assez bien reçus au concours de la PACES, 70 % l'ont été après une seconde tentative. Il en est de même pour trois quarts des bacheliers sans mention.

42 % DES ÉTUDIANTS QUI RENONCENT À LA PACES N'ONT TENTÉ LE CONCOURS QU'UNE SEULE FOIS

Après un premier échec en PACES, près de trois étudiants sur quatre font le choix de redoubler (72 %), les autres renoncent.

La série du baccalauréat influe sur le choix des étudiants qui ont échoué une première fois au concours de la PACES. En effet, après un premier échec, trois quarts des bacheliers scientifiques redoublent alors que les autres bacheliers renoncent en majorité (54 %).

Le résultat au concours influe également sur le devenir des étudiants après un premier échec en PACES. En effet, les étudiants qui ont obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 lors de leur première tentative ont davantage tendance à redoubler que les étudiants qui ont obtenu une moyenne comprise entre 8 et 10 (respectivement 95 % et 85 %). L'écart se creuse davantage lorsque l'on s'intéresse aux étudiants ayant obtenu une moyenne inférieure à 8, avec seulement 41 % de redoublants.

¹ Les étudiants interrogés pouvaient donner plusieurs motifs expliquant leur choix, d'où un total supérieur à 100 %.

Près d'un étudiant sur deux qui renonce à la PACES après une première inscription a abandonné la formation en cours d'année : 21 % ne se sont pas présentés à la première session d'examen du mois de décembre et 28 % ont abandonné entre les deux sessions (graphique 1). L'émergence d'un nouveau projet de formation est la principale raison invoquée par les étudiants qui abandonnent en cours d'année (41 %), suivie par le manque d'intérêt pour les disciplines enseignées (40 %), la quantité de travail trop importante (39 %) ou encore le niveau trop élevé (32 %)¹. Les étudiants qui renoncent à la PACES après une seconde inscription abandonnent deux fois moins la formation en cours d'année (26 %), arguant pour les trois quarts avoir été découragés par le niveau trop élevé (74 %).

La moitié des étudiants qui abandonnent la PACES en cours d'année (redoublants ou non) se réoriente l'année-même : 30 % d'entre eux poursuivent une autre formation et 21 % préparent un concours. L'autre moitié se dirige vers un panel d'activités diverses (emploi, séjour linguistique, recherche d'un nouveau projet de formation, etc.) dans l'optique, pour la plupart, de reprendre des études l'année suivante.

La réorientation des étudiants qui abandonnent la PACES après le premier semestre est facilitée par les différents dispositifs proposés par l'Université de Lorraine qui permettent notamment, sous condition, l'inscription au S2 de certaines licences/DUT (*Dispositifs de réorientation p.3*). Ces passerelles expliquent en partie le fait que deux tiers des étudiants qui se réorientent lors du second semestre optent pour une poursuite d'études à l'Université de Lorraine, contre seulement un quart des étudiants qui abandonnent avant la session d'examen de décembre.

Tableau 1 : Réussite des primo-entrants en PACES en 2011-2012 et 2012-2013 selon le type de bac et la mention obtenue

	Réussite des primo-entrants en 1 an	Réussite des primo-entrants en 2 ans	Réussite des primo-entrants en 1 ou 2 ans
Bac S	24,3 %	28,5 %	52,8 %
Autre bac	5,2 %	11,5 %	16,7 %
Mention TB	73,4 %	19 %	92,4 %
Mention B	37,2 %	38,1 %	75,3 %
Mention AB	14,6 %	34,3 %	48,9 %
Passable	5,7 %	18,1 %	23,4 %
ENSEMBLE	22,4 %	26,7 %	49,1 %

Graphique 1 : Chronologie de la sortie des étudiants non admis au concours de la PACES

2820 primo-inscrits en PACES en 2011-2012 et 2012-2013
 .1377 étudiants admis au concours après une ou deux années
 .1443 étudiants non admis au concours

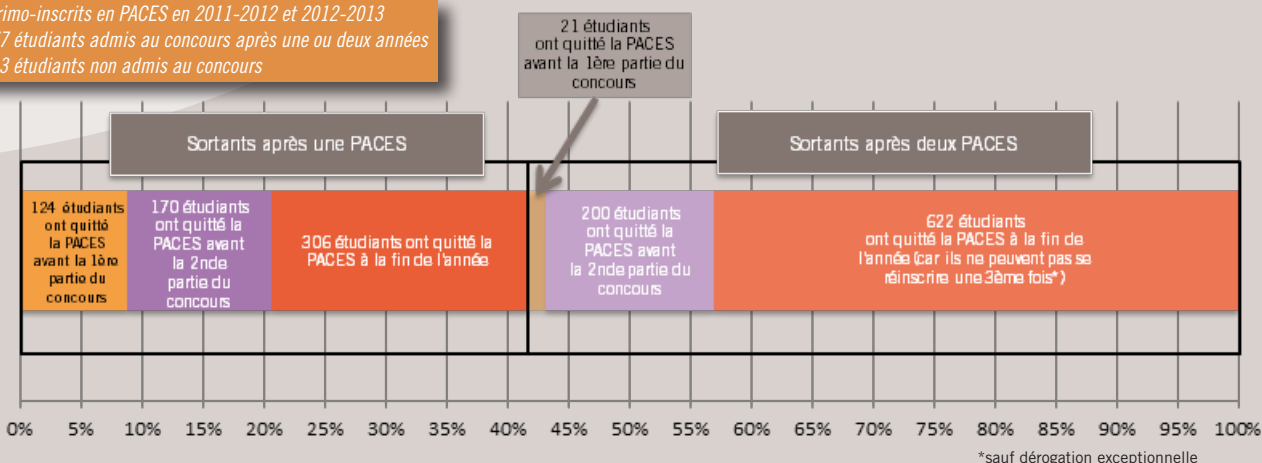
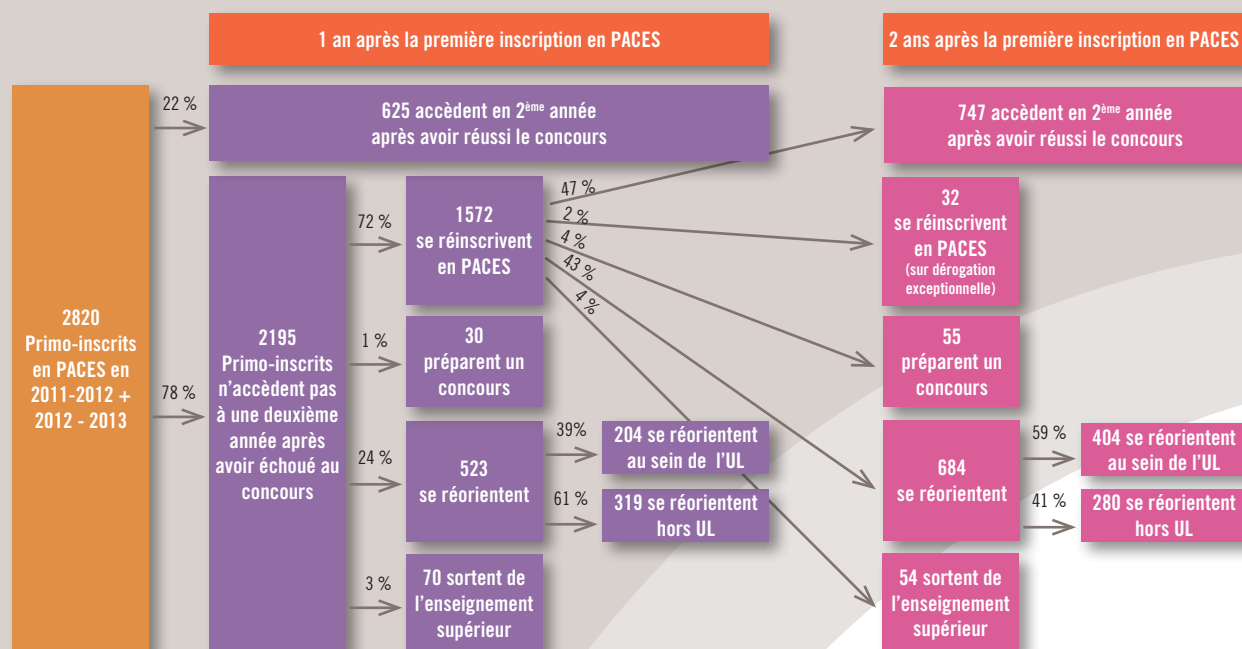


SCHÉMA 1 : DEVENIR DES ÉTUDIANTS INSCRITS EN PACES EN 2011-2012 ET 2012-2013



PLUS DE 90 % DES ÉTUDIANTS QUI RENONCENT À LA PACES POURSUIVENT LEURS ÉTUDES L'ANNÉE SUIVANTE

L'année suivant leur sortie de la PACES, neuf étudiants sur dix poursuivent des études ou préparent un concours (91 %) (schéma 1). Parmi eux, un peu plus de la moitié se réoriente au sein de l'Université de Lorraine (51 %). Les étudiants qui se réorientent après deux années de PACES poursuivent plus fréquemment leurs études à l'Université de Lorraine que les sortants après une seule année de PACES (respectivement 59 % et 39 %).

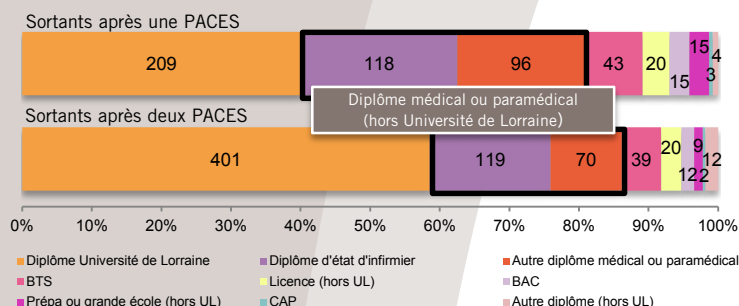
Parmi les étudiants qui poursuivent des études hors de l'Université de Lorraine, deux tiers rejoignent une école médicale ou paramédicale (68 %), dont plus de la moitié un Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI) (graphique 2). 16 % de ces étudiants font

le choix de l'étranger, se tournant plus particulièrement vers les écoles belges où les conditions d'accès aux formations médicales et paramédicales sont facilitées. Ce choix peut s'expliquer par le fait que ces écoles étrangères leur permettent de poursuivre des études analogues aux enseignements dispensés en PACES.

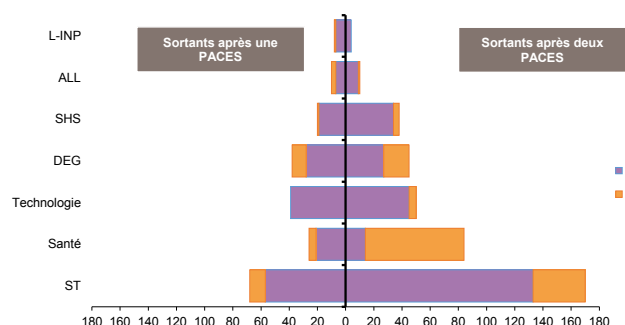
UN LARGE PANEL DE RÉORIENTATIONS, EN L1 OU EN L2

Les étudiants qui choisissent de poursuivre leurs études à l'Université de Lorraine s'orientent vers un large panel de filières - 42 - réparties dans l'ensemble des Collegium (graphique 3). Les formations les plus sollicitées sont : la Licence Sciences de la vie (29 %), la Licence de droit (12 %), la Licence Sciences pour la santé (11 %), la Licence STAPS (7 %) et le DUT Génie biologique (6 %).

Graphique 2 : Filières de réorientation des étudiants en poursuite d'études



Graphique 3 : Collegium et niveau d'inscription des étudiants poursuivant leurs études à l'Université de Lorraine



Dispositifs de réorientation

L'Université de Lorraine propose aux inscrits en PACES souhaitant se réorienter plusieurs passerelles vers d'autres formations aux différentes étapes de l'année universitaire. Après quelques semaines de cours, il est possible pour un étudiant en PACES de rejoindre toute licence proposée par l'Université de Lorraine dont la date limite d'inscription n'est pas dépassée. Les Cours Master en Ingénierie, les Classes Préparatoires Universitaires ainsi que certains DUT peuvent également être accessibles sur dossier et/ou entretien. Après la première session d'examen, un étudiant en PACES peut s'inscrire au semestre 2 de certains DUT ou licences proposés par l'Université de Lorraine. Pour certaines formations, l'étudiant n'est pas tenu d'avoir validé son S1 de PACES pour être admis au second semestre de la formation choisie, après examen de son dossier et/ou un entretien. A la fin du semestre 2, il est possible pour un étudiant reçu-collé souhaitant se réorienter de s'inscrire directement en deuxième année de certaines licences ou DUT. Certaines formations* nécessitent néanmoins la validation d'une UE « Licence » au cours du second semestre de PACES pour être directement accessibles en deuxième année. Si toutefois cette UE n'est pas validée, l'admission de l'étudiant est soumise à un examen de son dossier et/ou un entretien.

Pour plus d'informations concernant les différents dispositifs de réorientation mis en place par l'Université de Lorraine : <http://www.univ-lorraine.fr/reorientation>

*Licences Droit, Informatique, MIASHS, Sciences pour la santé et STAPS.

Des disparités s'observent quant au niveau d'études intégré par les étudiants après leur sortie de la PACES : 85 % des sortants après une PACES qui se réorientent au sein de l'Université de Lorraine se réinscrivent en première année, alors qu'un tiers des sortants après deux PACES accède directement en deuxième année. Pour accéder en deuxième année, les étudiants doivent avoir validé la première année de la filière visée (possible pour les étudiants qui se sont réorientés pendant leur année de PACES) ou avoir été reçu-collés en PACES. Les étudiants reçu-collés qui intègrent directement une deuxième année rejoignent majoritairement l'une des cinq filières accessibles directement après validation de l'UE Licence correspondante (*Dispositifs de réorientation p.3*).

85 % DES ETUDIANTS SONT ADMIS À L'ISSUE DE LEUR ANNÉE DE RÉORIENTATION

Les étudiants qui renoncent à la PACES décident majoritairement

de se réorienter. Toutes filières confondues, le taux de réussite à l'issue de l'année de réorientation est de 85 % (*tableau 2*). De manière générale, la réussite des étudiants en situation de réorientation à l'issue de la PACES est supérieure à celle des étudiants en situation de réorientation issus d'autres parcours².

Parmi les étudiants qui se sont réorientés à l'issue de la PACES, 96 % sont toujours en formation ou en préparation de concours l'année suivante. La plupart ont poursuivi dans la même filière (91 %) mais cette proportion varie selon que les étudiants ont réussi ou non leur année de réorientation : 98 % des étudiants qui ont validé leur année de réorientation sont inscrits dans la même filière l'année suivante alors que ce n'est le cas que d'un étudiant sur deux n'ayant pas validé cette année.

Tableau 2 : Taux de réussite des sortants de PACES à l'issue de l'année de réorientation

	Collégium / Filière de réorientation	Niveau d'études intégré	Nombre de réorientés après 1 échec	Taux de Réussite	Nombre de réorientés après 2 échecs	Taux de Réussite	Nombre de réorientés après 1 ou 2 échecs	Taux de Réussite
UL	Art Lettres Langues	Bac + 1	7	80 % *	9	100 % *	16	92 %
		Bac + 2	2	100 % *	1	100 % *	4	100 % *
	Droit Economie Gestion	Bac + 1	28	81 %	27	82 %	55	81 %
		Bac + 2	10	100 %	18	43 %	28	62 %
	Sciences Humaines et Sociales	Bac + 1	19	86 %	34	89 %	53	88 %
		Bac + 2	1	100 % *	4	100 % *	5	100 % *
	Sciences et technologies	Bac + 1	57	74 %	133	68 %	190	70 %
		Bac + 2	11	100 %	37	83 %	48	87 %
	Santé	Bac + 1	21	75 %	14	64 %	35	70 %
		Bac + 2	5	100 % *	70	96 %	75	97 %
	Technologie	Bac + 1	39	86 %	45	94 %	84	91 %
		Bac + 2	0	-	5	100 % *	5	100 % *
	L-INP	Bac + 1	7	80 % *	4	100 % *	11	88 %
		Bac + 2	1	100 % *	0	-	1	100 % *
	Sous-ensemble UL	Bac + 1	178	80 %	266	78 %	444	79 %
		Bac + 2	31	100 %	135	86 %	166	89 %
Hors UL	Santé (hors UL)	Bac et <	5	75 % *	4	100 % *	9	86 % *
		Bac + 1	174	81 %	160	97 %	334	89 %
		Bac + 2	41	87 %	25	100 %	66	92 %
	Autre (hors UL)	Bac et <	18	92 %	17	100 %	35	96 %
		Bac + 1	69	86 %	58	91 %	127	89 %
		Bac + 2	7	100 % *	14	64 %	21	75 %
	Sous-ensemble hors UL	Bac et <	23	88 %	21	100 %	44	94 %
		Bac + 1	243	83 %	218	95 %	461	89 %
		Bac + 2	48	89 %	39	87 %	87	88 %
ENSEMBLE		Bac et <	23	88 %	21	100 %	44	94 %
		Bac + 1	421	81 %	484	86 %	905	84 %
		Bac + 2	79	93 %	174	86 %	253	88 %

*Les pourcentages suivis d'un astérisque n'ont pas de valeur statistique car calculés sur un nombre faible d'individus. Ils sont présentés ici à titre indicatif.

DÉFINITIONS

Sortant : Etudiant ayant échoué au concours de la PACES une année donnée et non réinscrit dans la formation l'année suivante.

Reçu-collé : Etudiant ayant échoué au concours de la PACES mais ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10.

² D'après les résultats des suivis de cohortes établis par la Délégation à l'Aide au Pilotage Et à la Qualité.

Pour en savoir plus !

Fauvet L., Jakoubovitch S., Mikol F., 2015, "Profil et parcours des étudiants en première année commune aux études de santé", Etudes et Résultats, DREES, n° 927, juillet.

Devenir des étudiants non admis au concours de la PACES en 2011-2012, Université de Lorraine, septembre 2015.

http://factuel.univ-lorraine.fr/sites/factuel.univ-lorraine.fr/files/field/files/2015/11/dapeq_plaquette_paces_v.def_.pdf

Critères de réussite à la PACES en 2010-2011, Université de Lorraine, novembre 2011

<http://www.medecine.univ-lorraine.fr/actu/files/archive-nov-2011.html>

Arrêté du 28 octobre 2009 relatif à la première année commune aux études de santé:

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000021276755&dateTexte=20160523>

Contact : Délégation à l'Aide au Pilotage Et à la Qualité
ovu-contact@univ-lorraine.fr